

ROUBAIX

Bureaux : 28, rue Favre. — Téléphone 9-51

LE CONFLIT DU TEXTILE

Une mise au point

Le Consortium patronal du Textile fait publier ce matin une affiche intitulée : « Une réponse des patrons ».

Cette affiche contient de telles inexactitudes qu'elle nécessite de notre part une rectification immédiate.

Le Consortium dit que ce ne sont pas les patrons, mais bien le Gouvernement qui a formé la commission officielle chargée d'établir le coût actuel de la vie.

Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Nous avons dit, et nous maintiendons, qu'il a fallu la grève générale du textile pour précipiter la constitution de cette Commission. La meilleure preuve, c'est que depuis la publication du décret ministériel — qui s'applique à tout le textile — on n'a plus rien dit dans notre région d'Lille, de Roubaix, Tourcoing que cette Commission va fonctionner si rapidement.

Le Consortium prétend que depuis vendredi soir nous savons tout de cette commission. Il va un peu fort ! Nous avons appris par M. le Préfet, que cette commission, qui sera constituée sous peu, comprendra outre des fonctionnaires, des représentants du Conseil général et des municipalités, des patrons et des ouvriers en nombre égal. Nous n'en savons pas davantage à l'heure actuelle.

De quelle façon cette commission établira-t-elle le coût de la vie ? Où et comment prendra-t-elle ses renseignements ? Nous n'en savons rien, quant à nous du moins.

Le Consortium ajoute : « Pourquoi les syndicats ouvriers ne disent-ils pas, dans leur affiche du 15 mars, qu'ils font partie de cette commission ? »

Tout simplement parce que cela n'était pas. Ce n'est en effet, qu'aujourd'hui 14 mars, à 11 heures, — à 11 heures, nous précisons, — que M. l'inspecteur divisionnaire Boulin est venu nous demander de désigner dix de nos patrons pour faire partie de la commission.

Le Consortium prétend n'avoir pas été prévu des réclamations exactes que nous formulons au nom des ouvriers, et pourtant, le 19 janvier et le 15 février, j'ai personnellement écrit, au nom des syndicats ouvriers, à M. Willebaux, et celui-ci m'a répondu par deux fois que les patrons n'estimaient pas nécessaire de nous accorder la augmentation de salaire que nous demandions.

Sans même se préoccuper de savoir quel serait le taux de cette augmentation, le Consortium la refusait, et, plus encore, refusait même une entrevue avec les syndicats pour en prendre connaissance et, si besoin était, la discuter avec nous.

Mais ce que les patrons prétendent avoir ignoré, c'est-à-dire le chiffre de ce 875 l'heure que nous réclamions, ils devaient cependant le savoir. Dans des entrevues presque quotidiennes avec nous, le secrétaire du Consortium, M. Ley, m'a demandé à plusieurs reprises, et devant témoins, si le chiffre de ce 875 d'augmentation de salaires annoncé par le Syndicat de Tourcoing à ses adhérents était bien celui que nous réclamions également, et à cela nous avons toujours répondu affirmativement.

Le Consortium soutient que toutes les démarches des maires et de l'inspecteur du Travail ont été faites sur la demande des ouvriers, après la déclaration de grève générale du 4 mars.

C'est absolument inexact. C'est le mardi 4 mars que les maires de Roubaix et de Tourcoing, sur la demande des syndicats ouvriers, prièrent les représentants du Consortium de se réunir à la Mairie de Roubaix.

L'entrevue eut lieu le 5 mars et l'aboutit pas. Le 4 mars au matin, M. l'inspecteur Boulin qui, de son côté, avait déjà tenté sa médiation, vint nous demander de surseoir de quelques jours à la grève générale, espérant, nous dit-il, arriver à faire accepter par les patrons l'entrevue tant souhaitée.

La grève générale, décidée en principe par les syndicats le 4 mars au soir, fut remise, par déférence pour M. l'inspecteur du Travail, au 20 mars.

Ce n'est que le 9 mars, après que l'on apporta l'échec de M. l'inspecteur du Travail, que la grève fut définitivement fixée au lendemain, 10 mars.

Voilà rétabli la vérité sur la dernière déclaration patronale. Nous l'avons faite, non dans le vain désir de polémiquer en pleine bataille, mais simplement pour établir quelques points d'histoire. Il importe, en effet, dans les circonstances actuelles, de ne pas laisser s'accroître de fausses légendes.

Quant à la dernière partie de la déclaration patronale, où l'on nous accuse de chercher à ruiner l'industrie de notre région, le moins que nous puissions croire, c'est que le rédacteur de cette affiche, dans son ardeur de polémiste, a employé une phrase qui a dû certainement dépasser sa pensée.

Pour les Syndicats ouvriers : H. LEBEVRE, Président du Syndicat Textile de Roubaix. DISTRIBUTION DES FEUILLES DE GREVE. La distribution des feuilles de grève pour les syndicats ayant moins de six mois de présence au Syndicat, a lieu dans la salle attenante à la boulangerie, aujourd'hui lundi, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

AUX SYNDICATS PARTANT AU REGIMENT Malgré la situation difficile dans laquelle il se trouve, le Syndicat ouvrier textile n'a point voulu laisser ses jeunes adhérents de la classe 1920 partir au régiment sans leur donner une petite indemnité, limitée par l'état de la caisse. La Commission du Syndicat informe les syndicats partant au régiment et ayant plus de

six mois de présence au Syndicat, qu'elle leur accorde une indemnité de départ de 5 francs. Ils peuvent se présenter dès maintenant, au bureau du Syndicat, munis de leur livret de syndiqué et de leur feuille de route.

Le lok-out de la Brasserie est terminé

Au cours d'une entrevue qui a eu lieu hier matin, les patrons ont décidé d'accepter les conditions des ouvriers, et ont signé le contrat suivant : « Entre le syndicat des patrons brassiers et liquoristes de Roubaix et environs, et le Syndicat ouvrier des garçons brassiers et liquoristes de Roubaix et environs, il a été convenu ce qui suit :

Le salaire des ouvriers liquoristes, livreurs, cartons, porteurs bière, chauffeurs, tonneliers et malleurs qualifiés, est fixé à 140 fr. par semaine. Le salaire minimum, à partir du 15 mars 1920.

Le salaire des ouvriers de l'industrie est fixé à 135 francs par semaine, au minimum, à partir du 15 mars 1920.

La durée du travail effectif est de 48 heures par semaine pour 6 jours de travail.

Il est entendu qu'une Commission composée d'au moins de délégués patronaux et d'ouvriers, se réunira aussitôt la reprise du travail pour fixer les salaires comparativement au coût de la vie.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

Cette commission s'en rapportera aux décisions de la Commission officielle.

Les délégués des syndicats patronaux et ouvriers se réuniront dans le courant de la semaine qui suivra le 15 mars pour élire sur les clauses non insérées dans le présent contrat, présentés antérieurement par le syndicat ouvrier.

AVIS

En vue de l'attribution du legs de M. Daniel, les ouvriers des Mines de Lens pensionnés, composés du bureau de services ininterrompus à la Société, sont priés de se faire inscrire ou de faire connaître leur adresse au Service du Personnel des Mines de Lens, à Lens (Pas-de-Calais). Ils devront fournir tous renseignements utiles sur leurs services, notamment leur dernière date d'entrée à la Société et la fosse où ils étaient occupés lors de leur cessation de travail.

ARROUENNES DE LILLE

MONS-EN-BARCEUL

CONVERSATION INTERESSANTE
Sans prêter une oreille indiscret — moyen qui me réjouit — j'ai entendu dernièrement dans un café de la Place de Lille, une conversation qui se tenait à haute et intelligible voix. Je ne crois pas commettre la moindre indiscretion en le narrant.

Cette conversation se tenait entre deux habitants de Mons que je connais de vue mais pas de nom. Je les désignai par les prénoms de Paul et de Louis.

« Avez-vous lu dans le « Réveil » les articles de Dubarceul ? »

« Oui, j'ai lu ça », dit Paul. « Tous les jours, c'est mon journal et je ne crois pas que ce soit le vôtre. »

« Non, mon journal, c'est la « Croix du Nord », mais on m'a communiqué les articles du « Réveil », pas méchants, du reste, et qui auraient dû être dans le « Réveil ».

« C'est que vous dites exact, il me semble que l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

A LILLE

Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord

Réunion du Conseil d'Administration de l'U. D. dimanche 14 mars, à 10 heures, au siège 186 bis, rue de Paris.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal ; 2. Rapport du secrétaire ; 3. Rapport financier ; 4. Délégations (compte-rendu) ; 5. Congrès de l'Agriculture ; 6. Fixation de la date d'échéance des élections au titre du jour du Congrès de l'U. D. ; 7. Les Unions locales ; 8. Les conflits et les organisations centrales.

La réunion sera présidée par le camarade Laperrière, secrétaire confédéral.

Le secrétaire, D. BONDIUS.

DANS L'ENSEIGNEMENT

LETTRE OUVERTE A M. SENEX, INSTITUTEUR A LILLE

« Cher collègue, Nous avons reçu hier la convocation par laquelle vous conviez tout le personnel de Lille à une réunion pour le relèvement de l'indemnité de logement.

Avant de prendre l'initiative du mouvement que vous proposez, nous auriez pu vous rendre compte de la situation au Bureau des Ecoles, soit au Directeur du Service de l'Indemnité de logement, soit au Président de l'Amicale, soit au camarade Senex, instituteur à Lille.

Vous nous avez écrit l'installation de la nouvelle indemnité, nous avons, Mme Déglhaye et moi, fait une démarche auprès de M. l'inspecteur et de M. le Maire de Lille, au sujet du relèvement de l'indemnité de logement des instituteurs de Lille.

Nous sommes allés, avec nos collègues de Lille, dans un état d'esprit qui nous a fait croire que nous aurions obtenu ce que nous voulions. Nous avons, pour ce faire, écrit au camarade Senex, instituteur à Lille, et nous lui avons écrit que nous avions obtenu ce que nous voulions.

Vous nous avez écrit que vous ne saviez pas ce que vous dites, mais l'espère qu'avec le temps, vous établirez au sein de notre Administration Municipale.

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu'il doit commencer à s'en apercevoir. »

« Si j'en crois ce que je lis dans le « Réveil », l'union sacrée n'est pas parfaite dans le département et républicain de Mons. C'est plutôt une sacrée union, à constitution dans notre commune, et je crois bien qu